PROCURATION RETRAIT DOSSARDS

Nom de la personne disposant de la procuration :

s'engage à récupérer les dossards d'une ou plusieurs participantes, ci-dessous listées pour la course La Marseillaise des Femmes, le vendredi ou le samedi précédent la course sur le village de l'événement.

Joindre les certificats médicaux ou licences s'ils n'ont pas été transmis au préalable par téléchargement sur la plateforme d'inscription.

La personne ayant procuration devra présenter une pièce d'identité.

NOM	PRENOM	NOTE